Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE EN ALGERIE

Manuel de sécurité

à destination des Français résidents ou de passage en Algérie

Se tenir informé(e)

En consultant les pages des sites Internet :

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/algerie-12196/
http://www.ambafrance-dz.org/

Le présent document, non exhaustif, a pour objet de vous informer et de vous conseiller sur l'attitude à observer et les précautions à prendre en situation de crise, de manière à assurer d'une part votre intégration dans le dispositif du plan de sécurité, d'autre part la pleine efficacité des mesures qui seront prises par l'ambassade.

DISPOSITIF DE SECURITE

Tout citoyen français présent à l'étranger peut solliciter l'assistance des autorités consulaires de son pays de résidence.

En cas de crise grave, l'aide accordée s'inscrit dans un cadre plus général, ***le plan de sécurité de la communauté française***, établi et tenu à jour par le Consulat Général. Ce plan ne se substitue pas aux consignes et aux mesures de sécurité décidées par les autorités locales sur lesquelles il doit pouvoir s'appuyer.

Le présent livret a pour objet de vous informer et de vous conseiller sur l'attitude à observer et sur les précautions à prendre en cas de crise.

L'autorité responsable du plan de sécurité

L'Ambassadeur est responsable de l'ensemble des questions de sécurité. Sous son autorité, le Ministre Conseiller est l'officier de sécurité chargé de l'organisation générale de la sécurité. Le Consul, quant à lui, prend les mesures utiles à la protection de la communauté française. Il y a 3 Consuls Généraux en Algérie (Alger, Oran et Annaba).

Le plan de sécurité

Le plan de sécurité vise à :

- identifier et localiser les risques et les menaces auxquels peuvent être confrontés les Français de la circonscription consulaire (transports, tensions sociales, catastrophes naturelles, terrorisme, sanitaires, accidents industriels…) ;
- identifier les interlocuteurs locaux pertinents en fonction du type de crise ;
- connaître la présence et la répartition des Français sur le territoire de la circonscription consulaire ;
- élaborer en fonction des différents scénarii envisagés la réponse immédiate la plus adaptée.

Se faire connaître des autorités consulaires

- **Si vous résidez en Algérie**

En cas de crise grave, l'assistance accordée aux ressortissants français s'inscrit dans le cadre plus général d'un plan de sécurité de la communauté française établi et tenu à jour par l'ambassade et les 3 consulats généraux en Algérie. Cela suppose de **vous faire connaître** en vous inscrivant au consulat général de France et que vous preniez soin de renouveler cette inscription tous les 5 ans.

Pour en savoir plus, consultez les pages des consulats généraux à Alger, Annaba et Oran sur le site http://www.ambafrance-dz.org/

- **Si vous êtes de passage**

Afin d'améliorer son dispositif de réponse aux situations de crise, le centre de crise du ministère des Affaires étrangères a conçu **un service en ligne permettant aux Français qui le souhaitent de déclarer gratuitement et facilement leurs voyages à l'étranger.**

Cet outil permet**,** en situation de crise,

- de **recenser** les Français déclarés présents dans la zone touchée, d'**informer** les ressortissants en les appelant directement ou en leur envoyant un SMS,
- de **contacter** la personne à prévenir en cas d'urgence, afin de donner, d'obtenir ou de recouper les informations relatives au voyageur.

Pour en savoir plus https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html

Que vous soyez résident ou de passage, vous faire connaître des autorités consulaires est le seul moyen :

- **pour vous et votre famille**, d'avoir la certitude que votre présence sur le territoire algérien sera bien prise en considération en cas de crise ;
- **pour l'ambassade et les services consulaires**, de disposer d'un recensement aussi précis que possible de la communauté française à protéger.

L'îlotage

Le dispositif d'îlotage est un élément central des relations entre l'ambassade et les ressortissants français résidents ou de passage. Il fait l'objet d'une actualisation en continu.

L'îlotier est responsable d'un groupe limité de ressortissants, dont la liste lui est communiquée par le consulat général. Si vous êtes résident et inscrit au consulat général, vous pouvez connaître l'identité et le numéro de téléphone de l'îlotier dont vous dépendez en consultant le site www.monconsulat.fr. A charge pour vous de mettre à jour les informations utiles relatives à votre adresse et votre numéro de téléphone via ce site ou à tenir le consulat général informé de tout changement dans votre situation

En situation d'urgence, l'îlotier suivra scrupuleusement les instructions fournies par l'ambassade et/ou les consulats généraux. Personnage clé en cas de crise, il est le relais avec la communauté et sert de lien entre celle-ci et la cellule de crise consulaire. **C'est un français bénévole dévoué à la communauté française. Si cette mission vous intéresse, faites-vous connaître du consulat général.**

La gestion de crise

Avant la crise

Il appartient à chacun de réunir à portée de main les documents et effets personnels de première nécessité à prendre avec soi en cas de regroupement ou d'évacuation, tels que :

- Passeport valide et titre de séjour en Algérie ;
- Carte nationale d'identité valide ;
- Carte consulaire ;
- Livret de famille ;
- Permis de conduire ;
- Ordonnances, carnet de vaccination et médicaments pour plusieurs jours en cas de traitement ;
- Carnet de chèques, cartes de crédits, espèces…

Un stock de provisions doit également être constitué incluant de l'eau potable et des vivres de premières nécessités autorisant une autonomie de 3 jours. Une trousse de secours, des produits d'hygiène, des vêtements de saison, une torche électrique avec des piles de rechange, un petit poste de radio pourront être utilement mis dans un petit sac à dos facilement accessible.

Pendant la crise

Les instructions de l'ambassade ou du consulat général seront fonction de la nature des événements et de la phase d'alerte : attente chez soi/confinement, regroupement dans les lieux de regroupement des ressortissants français ou étrangers rattachés, évacuation par air, mer, ou par convoi terrestre.

Dès l'apparition d'une crise, deux cellules de crise se mettent en place :

- l'une à Paris au Centre de Crise du Ministère des affaires étrangères et du développement international ;
- l'autre à Alger, à l'ambassade.

L'état-major de crise de l'ambassade, placé sous l'autorité de l'Ambassadeur, coordonne l'action des services de l'ambassade et des consulats généraux et prend les décisions utiles. Il est en lien avec les autorités locales et le Centre de crise du Ministère des affaires étrangères et du développement international. Il gère la communication avec la presse mais également avec la communauté française par des messages gradués en fonction de la gravité des évènements envoyés par messagerie électronique ou par sms. En tant que de besoin, il décide de l'activation de la **cellule de réponse téléphonique du consulat général**, structure permanente, en état de marche immédiatement. Un numéro d'urgence est communiqué par tout moyen à la communauté française.

Si la situation l'exige, il donne instructions aux îlotiers de recueillir des informations concernant des personnes en situation difficile : personnes malades, blessés, personnes âgées, enfants isolés, etc…. Il projette sur zone des missions de reconnaissance ou de secours.

Le regroupement

La recommandation première de protection en cas de risque grave est le confinement.

Tout déplacement spontané vers un centre de regroupement est à proscrire. Celui-ci pourrait en effet n'être ni activé ni sécurisé et ne pas être en mesure de vous accueillir.

Toutefois, si la situation le requiert, l'Ambassadeur, avec la validation du Ministère des affaires étrangères et du développement international, peut décider d'inviter les Français à se mettre en protection dans un ou plusieurs points de regroupements.

L'îlotier, assisté d'équipes consulaires dépêchées sur place, relaiera auprès de vous les informations utiles au regroupement. Munissez-vous des effets personnels indispensables avant de rejoindre ce point de regroupement (voir la rubrique « Avant la crise »).

Ces points de regroupement, au sein desquels vous serez pris en charge par les services de l'ambassade et du consulat général, ne sont activés qu'en cas de menace sur la communauté française ou de décision d'évacuation. Dans certaines circonstances, les personnes accueillies peuvent y rester plusieurs jours avant évacuation ou retombée de la crise. L'organisation sur le(s) point(s) de regroupement reste de la responsabilité des équipes déployées sur place par l'ambassade**. Vous serez probablement mis à contribution pour participer à la vie du site pendant la durée de la crise. Il est important de respecter les consignes qui vous seront données par les équipes consulaires.**

L'évacuation

L'évacuation d'une communauté est une situation extrême dont la décision appartient aux plus hautes autorités de l'Etat. Elle est réalisée à partir de points d'évacuation identifiés dans le plan de sécurité tels qu'un aéroport, une gare ou un port. Elle peut s'effectuer directement vers la France ou comporter une étape intermédiaire dans un pays voisin. Cela suppose au moins deux précautions :
- le moment venu, n'être encombré que du minimum (voir rubrique « Avant la crisie ») afin de permettre au plus grand nombre de nos compatriotes d'être évacués le plus rapidement possible ;
- disposer d'argent liquide et d'une carte bancaire.

Que faire en cas de séisme

Avant le séisme

Un séisme arrive sans aucun signe avant-coureur. Il vous surprendra et se produira toujours à un moment où l'on ne s'y attend pas. Le séisme désorganise considérablement la société et peut laisser l'individu seul face à la crise pendant un temps relativement long. Pour la surmonter, il est essentiel d'anticiper les dangers et de limiter les dégâts éventuels tout en prenant conscience de l'omniprésence de ce risque.

- Accrocher les meubles lourds et volumineux aux murs ;
- Accrocher solidement les articles lourds comme les miroirs et les tableaux (éviter de suspendre au-dessus de fauteuil ou tout autre endroit où quelqu'un peut stationner) ;
- Installer de façon stable les ordinateurs et autres équipements (TV, HI-FI, imprimante, fax, etc.) ;
- Ancrer solidement tout équipement de la cuisine (au plancher ou au mur) ;
- Empêcher l'ouverture inopinée des tiroirs et des placards sous l'effet d'une secousse (le contenu peut représenter un danger s'il est lourd ou toxique) ;
- Vérifier que le chauffe-eau ou le ballon d'eau chaude est solidement accroché ;
- Faire enterrer au maximum ou accrocher solidement les canalisations et les compteurs de gaz ;
- Faire installer des flexibles à la place de vos tuyaux d'arrivée d'eau ou de gaz et d'évacuation.

Dès la première secousse

Il faut se baisser, se protéger la tête et rester où l'on est !

- à **l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des bureaux ou tables solides (meilleure protection). S'éloigner des fenêtres et des baies vitrées (risque de projection de verre).
- à **l'extérieur** : s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête. Les équipements comme les antennes de télévision, les cheminées, les pots de fleurs, etc., qui pourraient tomber suite aux secousses risquent de blesser toute personne se situant à proximité d'un bâtiment.
- dans la **cuisine**, s'éloigner du réfrigérateur, du fourneau, et des placards suspendus.

- dans un **stade,** un **cinéma** ou un **théâtre**, restez dans son siège et se protéger la tête avec ses bras. Ne pas essayer pas de partir avant l'arrêt des secousses. Il faut sortir alors dans le calme, de façon ordonnée.

Il est dangereux d'essayer d'évacuer un bâtiment pendant une secousse car de nombreux objets tombent ou se déplacent sous l'effet du séisme.

Dans les constructions aux normes antisismiques, nous sommes plus à l'abri en restant sur place qu'en essayant de courir vers la sortie du bâtiment. Attendre dans cet endroit jusqu'à la fin des secousses. Se protéger la tête avec les bras. Ne pas allumer de flamme. Ne pas téléphoner. A la fin de la secousse, évacuer les bâtiments en ordre en obéissant aux consignes qui vous sont données comme, par exemple, se regrouper au point de rassemblement.

Après les premières secousses

Dans tous les cas, couper l'eau, le gaz et l'électricité aux vannes ou interrupteurs généraux.

- En cas de séisme de faible intensité

Il faut circuler avec précaution dans les locaux et assurer une reconnaissance visuelle, puis bien aérer l'ensemble des pièces. Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz. Les secours sont prévenus en cas de besoin.

- *En cas de séisme important*

Evacuer le bâtiment dès l'arrêt des secousses en faisant bien attention aux objets qui sont tombés par terre et à ceux qui menacent de le faire.

S'éloigner rapidement du bâtiment et se rassembler au point de regroupement s'il en existe un. Pensez à prendre la trousse de secours qui aura été préalablement préparée. Coupez les réseaux si vous en avez la possibilité.

Méfiez-vous des répliques. Elles se produisent fréquemment dans les minutes, les jours, les semaines, et même les mois qui suivent un tremblement de terre.

Aider enfants ainsi que les personnes fragiles ou blessées et les rassurer.

Se positionner loin des fenêtres. Elles peuvent se briser avec une telle force que l'on peut être blessé même à quelques mètres d'où l'importance du filmage des vitres. S'attendre à ce que les systèmes anti-incendie se déclenchent même s'il n'y a aucun feu dans les locaux.

Si l'on est dans un secteur montagneux, voire proche de pentes ou de falaises qui risquent de se révéler instables, il est nécessaire d'être vigilants ! Des chutes de pierres, des éboulements et des glissements de terrain sont possibles.

Si l'on est emmuré ou enseveli, se manifester en tapant sur les parois par périodes régulières.

S'examiner pour déceler d'éventuelles blessures. On peut mieux se préoccuper de sa famille des autres et on est plus utile pour les secours si on a déjà reçu les premiers soins.

Ne pas essayer de déplacer les personnes blessées sans l'avis des secours professionnels à moins qu'elles ne soient en danger immédiat pour leur survie.

Écouter la radio. N'utiliser le téléphone qu'en cas d'extrême urgence. Les réseaux téléphoniques seront vite saturés. Il est important que les appels d'urgence aient la possibilité d'être passés.

Faire attention aux lignes électriques tombées ou aux conduites de gaz endommagées. De manière générale, évitez les secteurs endommagés. Ne rentrer dans les bâtiments qu'après l'autorisation des autorités compétentes. Les répliques d'un tremblement de terre peuvent endommager davantage les bâtiments fragilisés.

Le retour dans le logement

Après avoir reçu l'autorisation de pénétrer dans les bâtiments temporairement ou définitivement, ne pas oublier de :

- Vérifier les fuites d'eau, de gaz. En cas de fuite de gaz, ouvrez les fenêtres et les portes attention aux risques d'explosion.
- Nettoyer les produits toxiques renversés, les agents de blanchiment, l'essence ou autres liquides inflammables.
- Ne pas fumer à l'intérieur des bâtiments.
- Ouvrir les portes d'armoires et de placards avec précaution. Le contenu a pu avoir été secoué, voire cassé pendant le tremblement de terre et peut tomber, créant d'autres dégâts ou dommages.
- Inspecter les pièces. Pour ce faire, n'employez que des lampes torches à piles. Toute flamme peut déclencher un incendie à l'intérieur de votre logement (une fuite de gaz ou des émanations de produits inflammables ne sont pas toujours détectables à l'odeur).
- Demander un avis technique sur l'état du bâtiment.
- Prendre les photos des dommages causés à votre domicile comme à son contenu, elles seront utiles pour vos déclarations de sinistre.
- Attendre l'autorisation avant de rouvrir les réseaux.

Eléments de secours personnel

Apprenez les gestes qui sauvent. Dans un séisme 80 % des victimes sont secourues par la famille, un voisin ou une personne présente sur les lieux.

CONTENU DE LA TROUSSE DE PREMIERS SOINS

- Antiseptiques de type Mercryl ou Betadine dermique
- bandages, un pansement triangulaire et pansements compressifs
- pansements adhésifs, sparadrap et du micropore,
- bande elastoplaste
- Steristrip (bandes pour sutures cutanées)
- compresses de gaze, épingles à nourrice et ciseaux
- analgésiques de type Paracétamol (Adulte et enfant),
- médicaments (système digestif, système respiratoire)
- sérum physiologique en dosettes (permet le rinçage yeux, oreille, nez)
- gants à usage unique
- couvertures de survie

POUR VOTRE FAMILLE
SAC D'URGENCE FAMILLIAL

Pour pouvoir composer au moins avec les premières 72 heures suivant un désastre d'envergure, votre sac d'urgence familial devrait renfermer ce qui suit :

Fournitures d'urgence de base :

- lampes de poche, ampoules et piles de rechange (modèle étanche)
- radio et piles de rechange ou radio à manivelle
- trousse de premiers soins (Cf. composition ci-dessus)
- canif multi-lames
- sac poubelle 100 litres (permet de mettre au sec les effets, les documents, etc…)

Réserve d'aliments et d'eau :

- trois jours de réserve d'eau embouteillée (4 litres par personne et par jour)
- comprimés pour purifier l'eau
- trois jours de réserves d'aliments non périssables (par personne)
- ouvre-boîte manuel
- assiettes, ustensiles et verres jetables.

Sac prêt à emporter :

- un ensemble de vêtements propres par personne
- fournitures spéciales pour les nourrissons, les personnes âgées ou handicapées
- jeu de clefs de la voiture et de la maison et de l'argent en espèces
- médicaments et ordonnances, y compris pour vos lunettes
- carnet de santé et de vaccination
- sifflet

Articles de toilette :

- brosse à dents et pâte dentifrice (pour chaque personne)
- shampooing et brosse à cheveux
- protections périodiques
- serviette et lingette (pour chaque personne)
- savons ou savonnettes de préférence antibactériens

Autres articles essentiels :

- comprimé de chlore domestique
- couvertures ou sac de couchage (pour chaque personne)
- copies de documents personnels (y compris vos polices d'assurance)
- photographies et vidéos extérieures et intérieures
- photos récentes de chaque personne

Déposez ces articles dans un conteneur étanche. Gardez votre sac dans un endroit où il vous sera facile de le récupérer en cas de désastre. Vérifiez le contenu du sac tous les six mois et veillez à ce qu'il corresponde à vos besoins changeants. Assurez-vous que les réserves d'aliments et d'eau soient saines et que les piles soient en état de marche. Demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien au sujet de l'entreposage des médicaments.

UN SEISME PEUT FRAPPER À TOUT MOMENT
SOYEZ PRET

Annexe

CONSIGNES FACE AU RISQUE SISMIQUE

Avant l'événement

Mettez en lieu sûr :
eau, vivres, lampe-torche,
trousse de secours, radio, piles...

Scellez vos meubles au plancher
et fixez les objets lourds aux murs.

Pendant l'événement

Abritez-vous sous un meuble solide.

Eloignez-vous des bâtiments.

Après l'événement

Coupez l'électricité et le gaz.

Evacuez les bâtiments.

Ne téléphonez pas,
libérez les lignes pour les secours.

Ecoutez la radio pour connaître
les consignes à suivre.